



## LA DOUANE AIDE LES ENTREPRISES À SE PRÉPARER AU BREXIT

Le Brexit est certes reporté à la fin du mois d'octobre au plus tard, mais il ne faut pas perdre de temps pour déjà en tenir compte. « Les Britanniques peuvent à tout instant décider de quitter le marché interne européen. Trop peu d'entreprises se sont préparées aux formalités douanières qui seront immédiatement valables en cas de no-deal », dit Annie Vanherpe de la Douane. DrumDrum de Rumbeke donne déjà le bon exemple.

---

*« La logistique ne s'arrête pas au milieu de la mer »*

---



*« La collaboration avec DrumDrum a été exemplaire. Peu d'entreprises se sont aussi bien préparées au Brexit », dit Annie Vanherpe de l'Administration générale des Douanes et Accises. Cette dernière est, entre autres, responsable des contacts clients par rapport au Brexit, pour la région de Gand (Flandre occidentale et orientale). « Début 2019, notre administration centrale a appelé 20.000 entreprises belges ayant des relations commerciales avec le Royaume-Uni à demander le numéro EORI obligatoire. Sur ces 20.000 entreprises, environ 5.000 doivent vraiment tenir compte de l'impact du Brexit. Nous leur*

*avons proposé de les informer et de les accompagner. Dans notre zone, qui comprend la Flandre occidentale et la Flandre orientale, à peine une centaine d'entreprises ont réagi. »*

Et parmi elles, il y avait DrumDrum de Rumbeke-Roulers, l'ancien Blagden Packaging. Le gestionnaire de transport, Dirk Verheyde: « Nous sommes leader du marché dans la collecte, le reconditionnement et le recyclage d'emballages industriels pour divers secteurs. Comme pour beaucoup d'entreprises de Flandre occidentale, l'exportation est importante et nous avons des clients dans le marché unique européen. Cependant, en cas de sortie du Royaume-Uni de l'UE, des formalités douanières seraient valables pour les commandes britanniques. »

Annie Vanherpe: « DrumDrum a d'abord demandé une autorisation AEO (Authorised Economic Operator). Ce document de confiance s'obtient après un audit dans lequel on teste si les procédures douanières sont correctement appliquées. Les titulaires de cette autorisation bénéficient d'un passage plus fluide à la frontière. Après une prise de contact pour une explication, DrumDrum a demandé une agrégation en tant que lieu de chargement, de sorte que la déclaration douanière puisse se faire sur place dans l'entreprise. Nous nous sommes vus lors d'une de nos sessions d'information sur le Brexit et finalement, nous avons discuté de leurs besoins à long terme durant une visite d'entreprise. »

## SE BASER SUR L'EXPÉRIENCE

*La manière dont la Douane aide les entreprises est-elle nouvelle ?*

**Annie Vanherpe:** « La Douane est devenue une composante essentielle du processus logistique. Au lieu de crier 'Stop !', nous aidons à présent les entreprises à faciliter autant que possible leurs importations et exportations. Nous les informons par exemple des conventions internationales avantageuses et des possibles autorisations douanières. »

**Dirk Verheyde:** « Auparavant, la Douane était une contrainte. J'ai connu l'époque où, pour chaque exportation, on devait se rendre avec un carnet ATA au bureau de douane, et il y avait là 7 personnes, qui avaient chacune leur propre idée sur la manière dont la déclaration devait s'effectuer. À présent, c'est tout le contraire : la Douane nous contacte pour donner des indications. »

*Comment vous préparez-vous au Brexit ?*

**Dirk Verheyde:** « Beaucoup de personnes sous-estiment la quantité de changements. Le R-U est aujourd'hui encore un pays de l'UE et les choses sont très simples : vous avez un document de transport, une liste de colisage, une facture et un report de la TVA. Mais en ce qui concerne les formalités douanières pour les pays en dehors de l'UE, beaucoup d'entreprises n'y connaissent rien. Je peux encore me baser sur mon expérience antérieure à 1993 (ouverture du marché unique européen, ndlr) quand je travaillais chez Daikin et Bridgestone. On a quand même besoin d'une sacrée remise à niveau quand on est confronté à des termes oubliés depuis longtemps : les codes EORI, numéros MRN, lieu de chargement autorisé, NCTS, PLDA, ... Finalement, il n'y a rien d'effrayant mais il faut se préparer. »

## ÉTABLIR UNE FACTURE AU PRÉALABLE

*La Douane en fait-elle également l'expérience ?*

**Annie Vanherpe:** « Le millésime magique 1993 est révolu. Jusque-là, chaque exportateur avait l'habitude de se présenter dans son bureau de douane local avec les documents et les marchandises. Nous travaillons depuis lors par voie électronique pour tous les documents et les douaniers vont vérifier les marchandises dans les entreprises qui disposent d'un lieu de chargement agréé. Ce raccourcissement du délai d'attente logistique appartient à notre fonction de facilitation. En 1993, nous avions encore 57 bureaux en Belgique. Après la fermeture en mai de la succursale d'Ostende et, d'ici la fin de l'année, de Menin LAR et Alost, il ne restera que 2 succursales, en Flandre occidentale et en Flandre orientale : Zeebruges et Gand. »

*Comment encouragez-vous les entreprises à se préparer au Brexit ?*

**Annie Vanherpe:** « Nous encourageons les exportateurs à régler autant de formalités que possible au préalable. Tant que le R-U appartient à l'UE, on peut directement embarquer sur le navire, sans formalités douanières. Mais à partir du Brexit, on ne sera admis sur un terminal que si l'on peut prouver qu'une déclaration d'exportation a été faite. Réglez donc cela lors du départ dans l'entreprise ; n'attendez pas que votre camion se trouve au poste d'inspection frontalier. Cette préparation administrative à l'intérieur aidera également à éviter une congestion du trafic dans le port de Zeebruges. Tenez également compte du fait qu'une fois que le R-U n'appartiendra plus au marché interne européen, vous devrez pouvoir présenter une facture pour les marchandises avant la traversée. En cas d'envoi vers des pays tiers, vous ne pourrez en effet plus établir la facture ultérieurement. Sachez également qu'en cas d'accord commercial sans droits à l'importation, des déclarations douanières devront quand même être effectuées. Ce n'est que si l'accord de sortie est signé que nous échapperons temporairement -jusqu'au 31 décembre 2020- à l'établissement de déclarations douanières. »

### Les entreprises sont-elles prêtes pour le Brexit ?

**Annie Vanherpe:** « Le nombre d'entreprises que nous avons atteintes par nos appels est décevant. Malgré tous nos efforts, nous n'avons délivré qu'une centaine d'agrémentations de lieux de chargement et de déchargement. Pourtant, l'impact sera énorme. À Zeebruges, 60% des opérations de trafic concernent le R-U et à Gand, 10%. Zeebruges est le plus grand centre de distribution du R-U pour l'alimentation, les boissons, les vêtements, les voitures, ... Le consommateur britannique est par exemple habitué à choisir sa nouvelle voiture dans les stocks existants. Eh bien, ceux-ci se trouvent à Zeebruges. »

**Dirk Verheyde:** « Les supermarchés britanniques ont très peu de stock. Ils s'appuient sur la livraison quotidienne des entrepôts de Zeebruges. C'est pourquoi il est tellement étonnant qu'aussi peu d'entreprises, également des entreprises britanniques, s'y préparent. Cela ne coûte pourtant rien d'autre que le temps que l'on y consacre. »

### Dans quelle mesure la Douane est-elle prête ?

**Annie Vanherpe:** « Contrairement à nos collègues français, nous avons obtenu du renfort à temps. Et nous connaissons bien les procédures pour les pays en dehors de l'UE, il n'y a rien de neuf pour nous à ce sujet. La logistique ne s'arrête toutefois pas au milieu de la mer. Notre plus grande préoccupation est la suivante : que va faire le R-U ? Tant que les Britanniques n'ont pas pris de décision définitive quant à la forme du Brexit, il n'y a, au nom de leurs autorités, qu'un contact au plus haut niveau, donc uniquement avec le négociateur de l'UE, Michel Barnier. Cela signifie que les autorités douanières britanniques n'ont pas de contacts officiels avec nous. Lors d'une réunion d'information à Zeebruges, elles ont toutefois indiqué qu'elles laisseront passer le trafic sans contrôle au début, en comptant sur le fait que nous aurons procédé à tous les contrôles nécessaires avant elles. »



---

« Plus personne n'appelle concernant le Brexit »

---

Après le référendum de 2016, lors duquel la population du Royaume-Uni a choisi, avec une très faible majorité, de quitter l'Union européenne, la date du 29 mars 2019 avait été préétablie comme date de sortie. Après des querelles inimaginables et le chaos au gouvernement et au parlement britannique, l'UE a octroyé un report jusqu'au 13 avril, mais à ce moment-là, le R-U n'était toujours pas prêt. Pour le moment, la date ultime de sortie valable est le 31 octobre. Annie Vanherpe: « La politique britannique est tellement imprévisible que le Brexit peut en principe avoir lieu chaque jour, avec ou sans deal sur le régime de sortie. Entre-temps, beaucoup d'entreprises restent dans l'expectative. Dans les derniers mois qui ont précédé le 13 avril, mon téléphone et ma boîte mail n'arrêtaient pas de sonner. Depuis lors, plus personne n'appelle pour poser des questions sur le Brexit. »